



HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	10
Conseillers présents :	6
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	6

Délibération n° : 2024.07.18/136

Objet : Convention de partenariat = Au Fils des Arts

Action de soutien à la parentalité

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment sa compétence en matière de Petite Enfance ;

VU la délibération n° 2024.05.30/087 du 30 Mai 2024 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour passer les conventions sans incidence financière nécessaires au bon fonctionnement des services ;

CONSIDERANT que l'Association Au Fil des Arts propose des actions de soutien à la parentalité dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents ;

CONSIDERANT que l'objectif est de proposer des activités ressourçantes, de créer du lien, de favoriser la parole et de faciliter les rencontres ;

CONSIDERANT que les ateliers proposés sont gratuits pour les usagers ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Minervois au Caroux devra mettre à disposition une salle adaptée à l'accueil du public ;

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (6 POUR)**

- **Valide** la convention de partenariat telle qu'annexée ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Patrick CABROL



Le Président
Josian CABROL